

NOMBRE DE MEMBRES		
afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11

Date de la convocation 26.01.2024
--------------------------------------

Date d'affichage 26.01.2024
--------------------------------

Objet de la délibération
--------------------------

Subvention classes CE2-CM1  
école de Goos

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
6 février 2024
Et publication du
6 février 2024

Secrétaire de séance,  
DUPREUILH Patrick



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE GAMARDE LES BAINS

séance du 1<sup>er</sup> février 2024

l'an deux mille vingt quatre  
et le 1<sup>er</sup> février

à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérôme Curutchet, maire.

**Présents** : Mmes Sophie Despériès, Isabelle Dugène, Nathalie Garein, Solange Lassalle, Maryse Lespez, Céline Villenave et Mrs Patrick Dupreuilh, Denis Lacape et Julien Lageste

**Excusés** : Mme Camille Dulamon et Mrs Jean-Marc Castets, Pierre Lanquetin, Adelino Machado

**Absents** : Mme Patricia Roudaut

**Procurations** : Camille Dulamon à Jérôme Curutchet

**Secrétaire de séance** : Patrick Dupreuilh

Monsieur le Maire fait lecture d'une demande de subvention émanant des classes CE2 et CM1 de l'école de Goos pour organiser une sortie scolaire de 5 jours.

Le séjour devrait avoir lieu du 25 au 29 mars 2024 au centre « Ré la Blanche » au Bois Plage en Ré sur l'île de Ré

Il est demandé une participation communale de 96.25 € par élève. Sachant qu'il y a 31 élèves de Gamarde dans ces classes, la participation s'élèverait à 2 983.75 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 5 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions

**DECIDE**

**D'accorder** la subvention de 2 983.75 € aux classes CE2 et CM1 de l'école de Goos.

**De charger** Monsieur le Maire d'inscrire cette somme au budget primitif 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
J. CURUTCHET, Maire

